



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 13 mars 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-127

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 20 ET 26 FÉVRIER 2019 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 19 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 20 et 26 février 2019 ainsi que de la séance spéciale tenue le 19 février 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-128

SOUSSION 2018 SP 222 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX – BASSIN 70 - PHASE 6 - RUE KENT, ENTRE LES RUES PAPINEAU ET ÉLIZABETH-BRUYÈRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES – DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP, 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de réfection des services municipaux du bassin 70, phase 6 sur la rue Kent, entre les rues Papineau et Élizabeth-Bruyère, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 826 326,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 janvier 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30830-021-19421	389 778,54 \$	Travaux de réfection et d'aménagement des réseaux routiers - 17-3056 - Bassin 70 – Phase 6 – Rue Kent - Pavage
06-30828-204-19422	149 860,99 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 17-3056 - Bassin 70 – Phase 6 – Rue Kent - Aqueduc
06-30828-205-19423	214 907,46 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 17-3056 - Bassin 70 – Phase 6 – Rue Kent - Égouts
04-13493	35 935,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	35 845,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-129

SOUSSION 2018 SP 261 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - SECTEUR DE LA RUE DUCERRE ET LA RUE CHARLES-DESNOYERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINE ET DE BUCKINGHAM - NATHALIE LEMIEUX ET MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Stantec Experts-conseils ltée, 200-900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels de réfection des services municipaux sur la rue Charles-Desnoyers et dans le secteur de la rue Ducerre, pour un montant total approximatif de 236 768,76 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 décembre 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-005-19424	70 991,52 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3119 – Honoraires professionnels – Rue Charles-Desnoyers
18-18010-006-19425	145 209,92 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3058 – Honoraires professionnels – Rue Ducerre
04-13493	10 296,53 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 270,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-130

**SOUSSION 2018 SP 312 - PROGRAMME D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES 2019 -
SECTEUR WYCHWOOD ET ZONE BLANCHE - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE
BELLEVUE - AUDREY BUREAU ET PIERRE LANTHIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Veolia ES Canada Industrial Services inc., 4140 Belgreen Drive, Ottawa, Ontario, K1G 3N2, pour le Programme d'inspections télévisées pour le secteur de la zone Blanche et le secteur Wychwood, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 180 434,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 janvier 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-032-19426	105 770,73 \$	Réfection et amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc - 18-6007 - Inspections télévisées - 2019
02-49100-521-19427	58 990,00 \$	Support technique - Relevés techniques – Entretien et réparations - Infrastructures
04-13493	7 846,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 827,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-131

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
CHEMIN COCHRANE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES –
MIKE DUGGAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le chemin Cochrane, dossier RS-18-393, comme illustré au plan numéro CRO-18-662 du 14 janvier 2019, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Cochrane	Ouest	D'un point situé à 25 m au sud du chemin d'Aylmer, sur une distance de 77 m vers le sud	2 heures De 7 h à 18 h Du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-662 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-132

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - PROJET DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS DE FORAGE SUR LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET LA RUE BERRI AINSI QU' À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-RAYMOND ET SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2018-819 du 7 novembre 2018, a autorisé une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à CIMA+, s.e.n.c. de réaliser des opérations de nettoyage et d'inspections télévisées de conduites d'égout et des travaux de forage, à l'automne 2018, en-dehors des heures permises;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de forage n'ont pas pu être réalisés à l'automne 2018 en raison de la non disponibilité des équipements de forage;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de forage doivent être réalisés sur le boulevard Saint-Raymond entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Berri ainsi qu'à l'intersection des boulevards Saint-Raymond et Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE les boulevards Saint-Raymond et Saint-Joseph sont des artères très achalandées durant le jour;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en-dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés en-dehors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 pour un total approximatif de trois nuits entre les mois de mars et d'avril 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à CIMA+, s.e.n.c. de réaliser des travaux de forage sur le boulevard Saint-Raymond entre la rue Berri et le boulevard Saint-Joseph et à l'intersection des boulevards Saint-Raymond et Saint-Joseph aux mois de mars et d'avril 2019, en-dehors des heures permises.

Adoptée

CE-2019-133

SOUMISSION 2018 SP 283 - CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GDG Environnement Ltée., 430, rue Saint-Laurent, Trois-Rivières, Québec, G8T 6H3, pour le contrôle biologique des moustiques, pour un montant total de 286 862,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 janvier 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Également, ce comité autorise la firme GDG Environnement Ltée à obtenir, au nom de la Ville de Gatineau, toutes les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant chaque campagne de traitement.

Le contrat sera d'une durée d'une année avec la possibilité de le prolonger pour une année supplémentaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49200-499-19420	261 943,81 \$	Contrôle des moustiques - Autres services techniques
04-13493	12 475,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 443,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-134

SOUSSION 2019 SP 066 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAPIER - PHOTOCOPIEUR, IMPRIMANTES, TRACEURS À PLAN ET REPROGRAPHIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Spicers Canada ULC, 1250 Leeds Avenue, Ottawa, Ontario, K1B 3W3, pour la fourniture et la livraison de papier pour les photocopieurs, les imprimantes, les traceurs à plan et la reprographie selon les diverses sections 1 à 4, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 148 008,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 14 février 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 1 et les seules soumissions reçues et conformes pour les sections 2, 3 et 4.

Le contrat sera d'une durée d'une année et prendra effet à compter du 1^{er} avril 2019. Les prix demeureront fixes et fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des différents services, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-135

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - 22, RUE ARTHUR-BUIES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Office municipal d'habitation de Gatineau a obtenu, le 1^{er} août 2008, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 22, rue Arthur-Buies;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Office municipal d'habitation de Gatineau a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 22, rue Arthur-Buies;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'immeuble situé au 22, rue Arthur-Buies.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2019-136

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-07 POUR UN MONTANT TOTAL DE 246 286,80 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 FÉVRIER 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-07 d'un montant de 246 286,80 \$ pour la période du 14 au 20 février 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2019.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Certificat du greffier relatif à des corrections d'écriture au règlement numéro 300-24-2018 afin d'y lire 300-24-2019

CE-2019-137

PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - LA MAISON DE QUARTIER NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE la Maison de quartier Notre-Dame a été reconnue et catégorisée à titre de « Grand Partenaire » par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa création en 2012, l'organisme partage des locaux d'activités et des bureaux administratifs à l'édifice Jean-René-Monette;

CONSIDÉRANT QU'afin d'actualiser pleinement sa mission et de déployer sa programmation, la Maison de quartier Notre-Dame nécessite des locaux qui permettent une appropriation des lieux par les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de locaux à l'édifice John-R. Luck, situé au 280, boulevard Maloney Est, offre la possibilité de relocaliser la Maison de quartier Notre-Dame dans des locaux plus conformes à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QU'un protocole définissant l'entente de prêt entre la Ville de Gatineau et la Maison de quartier Notre-Dame a été rédigé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes avec la Maison de quartier Notre-Dame.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes avec la Maison de quartier Notre-Dame.

Adoptée

CE-2019-138

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC - VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite se prévaloir du Volet 2 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le Bureau de la sécurité civile à effectuer les démarches pour une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 19 716 \$, et confirme que la contribution de la Ville de Gatineau sera d'une valeur d'au moins 9 716 \$;
- autorise par la présente qu'il se regroupera avec la municipalité locale de L'Ange-Gardien pour le Volet 2, et qu'il demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;
- autorise Sonia Béland, directrice du Bureau de la sécurité civile, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

CE-2019-139*

CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ TEMPORAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF RESPONSABLE DE RÉVISER LES CONDITIONS D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE (SOUFFLAGE) ET LE DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS (CORRIDORS SCOLAIRES)

CONSIDÉRANT les conditions météorologiques difficiles de l'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du comité exécutif de revoir certains éléments de la politique de déneigement;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de créer un sous-comité temporaire du comité exécutif, responsable de réviser les conditions d'enlèvement de la neige (soufflage) et le déglacage des trottoirs (corridors scolaires) de la politique de déneigement;
- que ce sous-comité soit composé du président de comité exécutif et de quatre autres élus ne siégeant pas au comité exécutif;
- que les recommandations du sous-comité, incluant les éléments budgétaires, soient présentées au conseil municipal en juin 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-140

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 111578

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé numéro 111578.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif